



La cheffe du  
Département de la  
santé et de l'action  
sociale

Av. des Casernes 2  
BAP  
1014 Lausanne

COPIE

Par courriel uniquement  
[tarife-grundlagen@bag.admin.ch](mailto:tarife-grundlagen@bag.admin.ch)  
[gever@bag.admin.ch](mailto:gever@bag.admin.ch)

Réf. : 681853/ MGN/jj

Lausanne, le 11 décembre 2019

**Consultation fédérale sur l'initiative parlementaire 16.419 n lv.pa.Humbel.  
Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la  
concurrence sur les prix.**

---

Madame, Monsieur,

Par lettre du 13 septembre 2019, la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a mis en consultation auprès du gouvernement cantonal l'initiative parlementaire citée en titre. Je vous communique la détermination du Canton de Vaud.

Le canton de Vaud soutient la position de la CDS qui exige de ne pas entrer en matière et soutient la proposition de minorité de la commission parlementaire. Ce projet n'est ni réalisable ni judicieux. En effet, l'économie des coûts espérée en introduisant des « prix concurrentiels » est annulée par l'accroissement des charges qui devra être supporté par tous les acteurs concernés. Avec la révision en cours de la LiMA, la Confédération prend les mesures nécessaires afin de lutter contre des pratiques de remboursement qui pourraient être abusives et veille à ce que les montants maximaux de remboursement soient adaptés à l'évolution des prix du marché.

En vous remerciant de votre attention à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La cheffe du département



Rebecca Ruiz

**Annexe**

- Tableau de synthèse du canton de Vaud

**Copie**

- Office cantonal des affaires extérieures, Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne